

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 27 septembre 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. GRANDGUILLAUME

Convocation envoyée le 20 septembre 2012

Publié le 28 septembre 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 68

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 8

SCRUTIN : POUR : 76

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Roland PONSAA
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. Michel ROTGER
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Christophe BERTHIER	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. José ALMEIDA	Mme Anne DILLENSEGER	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Gaston FOUCHERES
M. Laurent GRANDGUILLAUME	M. Georges MAGLICA	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Nelly METGE	Mme Claude DARCIAUX
M. Michel JULIEN	Mme Elizabeth REVEL	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	Mme Nathalie KOENDERS	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Gilles MATHEY
M. François-André ALLAERT	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Claude DOUHAI	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Murat BAYAM
M. Dominique GRIMPRET	Mme Stéphanie MODDE	M. Michel BACHELARD
M. Didier MARTIN	M. Philippe CARBONNEL	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Louis LAURENT	M. Norbert CHEVIGNY
M. André GERVAIS		Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Gilbert MENUET pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Christine DURNERIN	M. Jean-Patrick MASSON pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
Mme Myriam BERNARD	M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Franck MELOTTE	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Rémi DELATTE	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Joëlle LEMOUZY
M. Gilles TRAHARD	M. Alain LINGER pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**Marché Bienvenue à la Ferme - Demande de Subvention 2012**

Les chambres d'agriculture ont développé la marque « Bienvenue à la Ferme », marque destinée aux exploitations agricoles actives en matière d'agritourisme et diversification. Le réseau des exploitations agricoles adhérentes à cette marque est animé dans chaque département par un relais, l'Association Départementale de Tourisme Rural en Côte d'Or, qui oeuvre à la promotion des produits du terroir en étroite collaboration avec la chambre d'agriculture.

Unissant leurs efforts en matière de développement de l'agriculture périurbaine, la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or et la communauté d'agglomération dijonnaise ont adhéré conjointement au réseau « Terres en Villes » en juillet 2011. Cette adhésion découle d'une volonté commune de développer, entre autres choses, la vente directe et la promotion des produits agricoles sur le bassin dijonnais.

Une des premières actions de promotion qui découle de ce partenariat, a consisté, dès l'automne 2011, en l'organisation par l'ADTR de la première édition d'un marché fermier autour des Halles de Dijon, qui a connu un vif succès avec environ 8 000 visiteurs.

Aussi, après ce premier test concluant, il a été décidé de reconduire cet événement deux fois par an. Pour les éditions 2012, les dates retenues sont les dimanches 3 juin et 7 octobre.

L'ADTR sollicite l'accompagnement du Grand Dijon à hauteur de 5 K€ annuel pour les deux manifestations, ainsi que le concours du service communication de la communauté d'agglomération dijonnaise pour la réalisation de l'affiche et des flyers de cette manifestation. Une convention établie entre le grand Dijon et l'ADTR définit les modalités d'organisation de cet événement et les engagements respectifs.

Pour mémoire, la communauté d'agglomération dijonnaise a attribué une subvention de 2,5 K€ en 2011.

Vu l'avis de la Commission et du Bureau :

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** une subvention de 5 000 € à l'Association départementale de Tourisme rural pour l'organisation des deux éditions "Bienvenue à la ferme" programmés les dimanches 3 juin et 7 octobre à Dijon ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.



Convention d'attribution de subvention

ENTRE, d'une part,

La Communauté d'agglomération du Grand Dijon, représentée par son président, Monsieur François REBSAMEN, agissant en application de la délibération du Conseil Communautaire du ...
....., ci après dénommée « le Grand Dijon »,

ET, d'autre part,

L'Association Départementale de Tourisme Rural, représentée par son Président, Monsieur Pascal MURE, qui certifie qu'il en a le pouvoir du fait des statuts ou d'une décision des instances délibérantes de l'association, ci après dénommée « l'ADTR ».

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Les Chambres d'Agricultures ont développé la marque « Bienvenue à la Ferme », marque destinée aux exploitations agricoles actives en matière d'agritourisme et diversification. Le réseau des exploitations agricoles adhérentes à cette marque est animé dans chaque département par un relais, l'ADTR en Côte d'Or, qui œuvre à la promotion des produits du terroir en étroite collaboration avec la Chambre d'Agriculture.

Unissant leur efforts en matière de développement de l'agriculture périurbaine, la Chambre d'Agriculture et le Grand Dijon ont adhéré conjointement au réseau « Terres en Villes » en juillet 2011. Cette adhésion découle d'une volonté commune de développer, entre autres choses, la vente directe et la promotion des produits agricoles.

Une des premières action de promotion qui découle de ce partenariat, consista dès l'automne 2011, en l'organisation par l'ADTR de la première édition d'un marché fermier autour des Halles de Dijon, première édition qui connu un vif succès (env 8 000 visiteurs).

Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'organisation des Marchés Fermiers « Bienvenue à la Ferme » pour 2 éditions en 2012, les dimanches 3 juin et 7 octobre 2012.

Article 1 : engagement des parties

1.1 Engagement du Grand Dijon

Le Grand Dijon s'engage à

- concourir à la promotion de l'événement,
- apporter un soutien financier à l'ADTR pour ce projet.

1.2 Engagement de l'ADTR

L'ADTR s'engage à :

- recruter pour ce marché des producteurs adhérents « Bienvenue à la Ferme » en recherchant la plus grande diversité de produits fermiers, et en s'assurant de la qualité des produits et de l'accueil réservé au public,
- organiser la promotion de l'événement,
- organiser l'animation de la journée (présence d'animaux de la ferme, petite restauration, démonstration de tonnellerie, promenade en calèche, ...), et s'assurer du bon déroulement de la journée,
- bâtir des partenariats mobilisateurs autour de cet événement (France Bleu Bourgogne, Bien Public, Syndicat des Jeunes Agriculteurs, ...)
- établir le bilan de cette manifestation.

1.3 Assurance

L'ADTR est assurée en responsabilité civile pour les événements qu'elle organise.

Article 2 : montant de la subvention

La subvention versée à l'ADTR par le Grand Dijon s'élève à 5 000 €/an soit 2500 € par marché fermier.

Article 3 : contrôles

L'ADTR doit pouvoir justifier en permanence de l'emploi de la subvention reçue. A ce titre, l'ADTR est tenue de présenter, en cas de contrôle des services communautaires exercé sur place, les pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production sera jugée utile au contrôle de l'utilisation de la subvention conformément à son objet (article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales).

L'ADTR s'engage à fournir au 31.12.2012 un bilan des marchés fermiers de Dijon, comprenant un rapport financier ainsi qu'une présentation des réalisations. Ce bilan s'accompagnera le cas échéant de propositions d'améliorations pour les éditions suivantes.

Article 4 : modalités de versement de la subvention

Le Grand Dijon s'engage à verser à l'ADTR le montant de la subvention sur bilan complet de l'action. Il sera possible à l'ADTR de percevoir le versement d'une avance sur subvention à hauteur de 50 %, sur demande écrite de l'ADTR dès la signature de la convention.

La subvention du Grand Dijon est versée sur le compte ci dessous :

- Code Banque : 10278
- Nom de la banque : Crédit Mutuel
- Code Guichet : 02570
- Numéro de Compte : 00059181845
- Clé RIB : 88

Article 5 : durée et résiliation

La présente convention est conclue pour 1 an à compter du 1^{er} janvier 2012, et sera tacitement reconduite jusqu'au 31.12.2014.

En cas de non respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle ci pourra être résiliée de plein droit par l'un ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de quinze jours suivants l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

A tout moment à la demande de l'une ou l'autre des parties, une réunion de concertation pourra être organisée.

En cas de non réalisation du projet par l'ADTR, le Grand Dijon exigera le reversement de la subvention non utilisée. Il en sera de même lorsque le bilan de l'action ne sera pas produit dans les délais.

Fait à Dijon en double exemplaire, le

Pour le Grand Dijon
Monsieur le Président

Pour l'ADTR
Monsieur le Président

François REBSAMEN

Pascal MURE



BUDGET PREVISIONNEL POUR LES 2 MARCHES FERMIERS
 (été et automne)
DES DIMANCHES 3 JUIN ET 7 OCTOBRE 2012

Charges		Recettes	
Charges de personnel	4 412,59 €	Participation Producteurs fermiers et ADTR	3 488,00 €
Régie technique	3 588,00 €	Subvention Ville de Dijon	3 000,00 €
Visuel commun (nappe, panneaux de présentation, banderoles, t-shirts)	2 000,00 €	Grand Dijon	5 000,00 €
Dédommagement animaux ferme	1 600,00 €	Participation Chambre d'Agriculture de Côte d'Or	4 412,59 €
Secouristes	600,00 €		
Location tentes	3 100,00 €		
20 paniers gourmands pour jeu France Bleu et Tombola	600,00 €		
Total TTC	15 900,59 €	Total TTC	15 900,59 €

Les sommes s'entendent toutes taxes comprises, car l'A.D.T.R. n'est pas assujettie à la TVA.